

**Postulat PLR - « Pas de limitation à 30 km/h sur un axe principal »**

Le Conseil général enjoint le Conseil communal à prendre les dispositions nécessaires pour qu'aucune limitation à 30 km/h ne soit mise en place sur la route principale Cernier – Les Hauts-Geneveys, tout en garantissant la sécurité des élèves aux abords de l'école.

Si cette limitation devait au final s'avérer inéluctable, le Conseil communal fera en sorte que sa portée soit minimale et en justifiera dûment les raisons.

Dans tous les cas, le Conseil communal rendra compte de ses actions à notre autorité au travers d'un rapport d'information.

Groupe PLR / 9 décembre 2020